



# Les Breves Lilaises

Site : <http://www.islesaintgeorges.com>

## HOMMAGES A NOTRE MAIRE LORS DE SES OBSEQUES



Mesdames et Messieurs,  
Aujourd'hui est une journée émouvante pour les Lilaises, Lilais et bien d'autres personnes, au-delà de notre commune. C'est avec une très vive émotion que je prends la parole pour te dire au revoir Christian. Toi notre Maire, notre ami. Certains d'entre nous, t'ont connu plus personnellement, d'autres sont là pour te remercier, partager ensemble et te rendre hommage.

J'ai passé ces dernières années plus proches à tes côtés, certains jours même, plus ensemble, qu'avec Yolande et Jérôme.... J'ai apprécié côtoyer, découvrir un homme honnête, sincère qui aimait partager des

moments solennels mais également des moments de fous rires et de complicité. Nous échangeons... sur les intérêts de la commune, certes, mais sur nos vies privées, sur la santé aussi, beaucoup....

Malgré les épreuves, tu nous as toujours assurés ton soutien, ta disponibilité et ta confiance. Tu m'as donné envie de m'investir à tes côtés et de prendre le relai lorsque c'était nécessaire.

Ton village, tu le connaissais sur le bout des doigts et, entre Jean-André et toi, ma tête a souvent bourdonné à essayer de comprendre et vous suivre, mais mes propres connaissances se sont inévitablement élargies. Merci !

Ton garde du corps, comme tu aimais à me taquiner s'adresse à toi aujourd'hui, comme je n'aurai jamais souhaité le faire et je m'exprime, s'ils me le permettent, au nom de l'équipe municipale, au nom du personnel communal, pour adresser nos sincères condoléances et tout notre soutien à ta famille, à Yolande et à ta maman.

Je sais combien il vous manque ..., mais sachez qu'il nous manque terriblement.

Christian, tes qualités et ta mémoire resteront à jamais gravées dans nos cœurs. Tu laisses un vide derrière toi... et pour mieux le surmonter, nous nous souviendrons et nous continuerons de parler de toi la tête haute.

*Stéphanie DAUBANES 1<sup>ère</sup> adjointe*

Monsieur le Maire, Christian, lors de notre dernière conversation, tu paraissais avoir retrouvé la forme et tes questions sur les affaires de la commune semblaient indiquer que tu te préparais à reprendre le flambeau.

On espérait sincèrement que tu serais bientôt de retour parmi nous pour revenir tranquillement à la conduite des projets qui nous rassemblaient. L'annonce de ton décès a donc été très brutale pour nous tous et l'onde de choc s'est tout de suite propagée parmi l'équipe municipale, les agents et les Lilais.

Christian, enfant de notre village, tu étais profondément attaché à L'Isle Saint Georges qui vient de perdre l'un de ses acteurs à qui elle doit beaucoup. Homme de conviction, tu étais d'une grande simplicité, discret, facile d'accès, très abordable par tous, optimiste et bienveillant.

Conseiller Municipal de 2001 à 2014, adjoint au Maire de 2014 à 2020, puis Maire de 2020 à aujourd'hui, tu as eu une belle carrière municipale.

Lorsque nos rôles se sont inversés suite aux dernières élections municipales nous avons tous les deux un peu d'appréhension devant cette nouvelle situation. Je voudrais te le dire publiquement aujourd'hui : tu as su respecter le passé tout en menant solidement le présent et la préparation de l'avenir.

Tu as su de suite intégrer ta nouvelle fonction pour laquelle tu t'es totalement investie et dont tu étais si fier.

J'aurais tant voulu que ces 20 ans de collaboration continuent et ne se terminent pas ainsi.

Je ne peux pas taire le rôle de Yolande qui te soutenait et t'assistait dans tes divers engagements.

Son implication, discrète, n'en était pas moins indispensable pour toi.

Christian tu nous as inculqué des valeurs que nous n'oublierons pas.

Moi aussi au nom du Conseil Municipal, présent au complet dans cette église pour te rendre hommage, j'adresse des condoléances bien sincères à ta famille et à tes proches. Adishatz Christian, Adishatz MONSIEUR LE MAIRE

*Jean André LEMIRE 2<sup>ème</sup> adjoint et ancien Maire*



Notre Maire, Christian PATROUILLEAU est décédé le 30 décembre 2022, à l'âge de 67 ans.

## Ouverture de notre nouveau commerce de proximité



Mardi 3 janvier 2023, à 7h30, il y avait quelques impatients, devant la porte au 2 route d'Ayguemorte.

En effet, après des mois de travaux et des délais un peu prolongés la nouvelle épicerie tant attendue par les Lilaises et les Lilais, mais aussi de quelques habitants des communes voisines a enfin ouvert.

Les quinze derniers jours de 2022 consacrés au déménagement et aux ajustements techniques de dernière minute ont beaucoup mobilisé Peggy et sa famille.

Néanmoins c'est avec un très large sourire qu'elle a accueilli, en compagnie de Corinne, sa nouvelle partenaire de travail, ses premiers clients venus découvrir le « nouveau magasin ».

Du lundi au dimanche, ponctuée d'une fermeture le mercredi, les clients peuvent y acheter leur pain et des viennoiseries, le sud-ouest, mais également de la charcuterie, de la viande, du fromage, des fruits et légumes, des produits locaux mais aussi toutes sortes de boissons et des plats cuisinés.

Un espace de vrac sera bientôt opérationnel.

Il y a aussi possibilité de prendre un café sur place ou bien de déguster un petit rafraîchissement, soit en terrasse soit à l'intérieur dans le coin réservé à cet effet, avec possibilité de se connecter à internet si besoin.

Quant aux enfants, qui ont déjà investi les lieux aux heures d'entrée et de sortie de l'école, ils peuvent y trouver des bonbons.

Vous avez aussi la possibilité d'y faire déposer des colis achetés en ligne.

Fin février début mars les propositions de jeux de la FDJ seront disponibles.



Nous avons recueilli les réactions à chaud de quelques clients :

*Ellande* : cela change beaucoup par rapport à avant et c'est super joli.

*Nataniel* : cela fait plaisir qu'il y ait plus de monde et une ambiance plus chaleureuse.

*Claudine* : c'est bien et accueillant, c'est bien installé et elles sont très gentilles.

*Marine* : j'adore le concept et je tenais à être la première cliente.

*Patou, notre ancienne commerçante* : de l'extérieur c'est très visible et très lumineux et cela donne envie de pousser la porte. Au niveau commercial c'est primordial. Dedans on a envie d'y rester car c'est chaleureux et très vendeur.

*Michèle* : Très fan, c'est très agréable et on peut y circuler facilement : plus loin qu'avant mais cela va quand même !

*Elio* : Bel endroit, très chaleureux. Le coin convivialité est très sympa.

*Véronique* : pour moi c'est bien et quand on rentre c'est agréable même si le béton ciré m'a un peu surprise.

*Marc* : excellente opération, gain d'espace très intéressant. Beaucoup de monde le dimanche.

*Josette* : magnifique, que du bonheur.

*Elizabeth* : très bonne impression, une bonne qualité des produits mais moins de légumes qu'avant.

*Yannick* : positionnement moins encastré que le magasin précédent, cela me va.

*Jean-Yves* : super ! le béton et l'espace comme cela c'est très réussi.

*Mais aussi de Corinne* : J'ai été très bien accueillie par les clients, les gens sont avenants et sympathiques.

*Et de Peggy* : les gens semblent heureux de découvrir cette nouvelle boutique. Pour ma part j'ai un ressenti plus que positif. L'éclairage intérieur est agréable. Pour l'anecdote, nous avons été charmées de voir le petit Roman, 5 ans, venir en voisin faire tout seul les courses, guidé par ses parents avec l'aide du talkie-walkie commandé à cet effet au Papa Noël.



Les élus municipaux sont aussi très satisfaits de cet investissement communal.

Un grand merci à Julien MARTINEAU pour son implication particulière en tant que maître d'œuvre.

Ce projet lancé fin 2017 n'est pas encore tout à fait finalisé puisque des aménagements extérieurs liés à la sécurité et une meilleure praticité sont prévus pour cette année 2023. Mais l'objectif municipal est déjà atteint : une offre de services maintenue et améliorée, un lieu de convivialité et de lien social pour toutes les lilaises et tous les lilais qui fréquenteront cet espace.

## Le Conseil d'administration 2023 pour gérer le Comité des Fêtes



Lors de son assemblée générale du 13 janvier 2023, l'organisation du Comité des Fêtes a été légèrement remaniée. Une nouvelle administratrice, Isabelle, qui remplace Gaëtan qui reste à disposition pour donner un coup de main. Dates de manifestations déjà connues : fête locale prévue du 14 au 17 avril et Randonnée Nocturne le 8 juillet.

### L'ARS VOUS PROPOSE

**ISLE ST GEORGES**  
**28 JANVIER 2023**  
**CONCOURS DE BELOTE**  
**20h30 salle des gravettes**  
**10 €** Par joueur

LOTS : JAMBONS, ENTRECÔTES, CONFITS, VOLAILLES, MAGNUMS, Bouteille DE VIN POUR TOUS.

Pour les 13 - 18 ans à 17h00  
Apprentissage et Concours salle des gravettes  
2€ par joueur  
Boissons et friandises pour tous

### Déchets Ménagers : Faites part de votre avis, il est important

La Communauté de Communes de Montesquieu assure depuis 2002 la mise en œuvre du service public de gestion des déchets ménagers sur son territoire avec un objectif constant de qualité du service rendu aux habitants, d'efficacité des dépenses publiques et de réponse aux enjeux environnementaux.

Les coûts de gestion des ordures ménagères, dans le contexte actuel d'inflation et de crise énergétique, subissent des hausses très significatives impactant mécaniquement le budget de la collectivité et pourraient entraîner une hausse du taux de la TEOM de 15 % sans prise de décision modificative pour 2023.

Ce questionnaire expose différentes alternatives pour tenter de contenir cette hausse et adapter au mieux le service de gestion des déchets ménagers. Il prend 2 mn pour y répondre avant le 28 février 2023.

Soit en ligne : <https://www.cc-montesquieu.fr/toutes-les-actualites/questionnaire-sur-le-service-de-gestion-des-dechets-menagers>, mais aussi par mél ou courrier, le questionnaire étant disponible sous forme papier dans l'Esprit Communautaire de Janvier 2023 que vous allez bientôt recevoir dans vos boîtes à lettres.

### Bibliothèque Municipale



Les bénévoles de la bibliothèque tiennent à remercier chaleureusement monsieur Noailles, beau-père de Sophie Noailles fille de Josette et Roland Mano, pour la construction de petits théâtres japonais en bois (appelés butaïs). Ils seront inaugurés lors de la prochaine heure du conte et permettront d'utiliser des kamishibaïs, autre façon de raconter des histoires.



Lors de l'heure du conte du 9 janvier, nos jeunes artistes ont créé des œuvres éphémères en utilisant des graines. Merci à Clara pour son aide.

### Eux aussi, malheureusement, nous ont quitté trop soudainement

**Jean-François MAUROS**, Fondateur du Centre Liais d'Activités Sportives (CLAS) en 1986 et Conseiller Municipal de 1983 à 1989, décédé le 18 décembre 2022 à l'âge de 83 ans.

**Josiane GIBISSIER**, mère courage et attentionnée de Jean-Marie, décédée le 23 décembre 2022 à l'âge de 81 ans.

**Henri COULOUREAU**, Président des Anciens Combattants pendant plus de 20 ans, décédé le 4 janvier 2023 à l'âge de 84 ans

## Election Municipale Partielle Complémentaire

Suite au décès de notre Maire il est obligatoire que les électeurs de l'Isle Saint Georges élisent un quinzième conseiller municipal pour que le conseil municipal soit au complet et puisse réélire un nouveau maire.

En attendant **c'est la première adjointe qui fait fonction de maire.**

Les électeurs de la commune de l'Isle Saint-Georges, sont donc convoqués, par arrêté Préfectoral (disponible en intégralité sur le site de la commune), **le dimanche 5 mars 2023, de 8h00 à 18h00 Salle des Gravettes** pour procéder à l'élection partielle complémentaire d'un conseiller municipal. En cas de ballottage, le second tour de scrutin se tiendra le dimanche 12 mars 2023, de 8h00 à 18h00, dans les mêmes conditions.

Le régime électoral applicable étant celui des communes de moins de 1000 habitants, l'élection se fera au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours, tel qu'il est défini dans le chapitre II du code électoral.



### Pourront prendre part au vote :

- les électeurs de nationalité française inscrits sur la liste électorale,
- les électeurs ressortissants d'un pays de l'Union européenne, autre que la France, inscrits sur la liste électorale complémentaire

**Une déclaration de candidature est obligatoire pour le premier tour de scrutin.** Les candidats non élus au premier tour sont automatiquement candidats pour le second. Les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour de scrutin ne peuvent déposer une déclaration de candidature pour le second tour que dans le cas où le nombre de candidats présents au premier tour aurait été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir. La déclaration de candidature, réalisée sur l'imprimé réglementaire Cerfa n°14996\*03, accompagnée des pièces justificatives, sera déposée individuellement.

Ces documents sont accessibles sur le site du ministère de l'intérieur, à l'adresse : <https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat/Declaration-de-candidature-elections-municipales-et-communautaires>

**Le dépôt des candidatures devra être effectué sur rendez-vous** (tel : 05 56 90 62 72 ou [pref-elections-citoyennete@gironde.gouv.fr](mailto:pref-elections-citoyennete@gironde.gouv.fr) pris au minimum 24h00 avant la date du rendez-vous) à la préfecture de la Gironde, rez-de-chaussée - salle Élections - entrée rue Corps Franc Pommies - 33000 Bordeaux, selon le calendrier et les horaires ci-dessous, :

- pour le premier tour de scrutin :
  - du lundi 13 février au mercredi 15 février 2023 de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00,
  - et le jeudi 16 février 2023 de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00.
- pour le deuxième tour :
  - le lundi 6 mars 2023 de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00,
  - et le mardi 7 mars 2023 de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00.

Aucun autre mode de déclaration de candidature n'est admis.

**La campagne électorale** pour le premier tour est ouverte le lundi 20 février 2023 à 00h00 et s'achève le samedi 4 mars 2023 à minuit. En cas de second tour, la campagne électorale est ouverte le lundi 6 mars 2023 à 00h00 et s'achève le samedi 11 mars 2023 à minuit.

**Les demandes d'emplacements réservés à l'affichage électoral** sont déposées en mairie au plus tard le mercredi précédant chaque tour de scrutin à midi et les emplacements sont attribués dans l'ordre d'arrivée des demandes à la mairie. La date limite de notification à la mairie par les candidats de la liste des assesseurs et délégués est fixée au jeudi 2 mars 2023 à 18h00. Les voix issues du scrutin sont décomptées individuellement.



**Pour être élu** au premier tour de scrutin, le candidat doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages au moins égal au quart de celui des électeurs inscrits.

Au second tour, pour être élu, la majorité relative est suffisante. En cas d'égalité des suffrages, c'est le plus âgé des candidats qui est élu

**Le dépouillement des votes** s'effectuera dès la clôture du scrutin. Dès l'établissement du procès-verbal, le résultat sera proclamé en public par le président du bureau de vote.